

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel  
Cellule des affaires institutionnelles

## DÉLIBÉRATION N°220121-05

Séance du 21 janvier 2022

POINT 6 –Procès-verbal de la commission recherche en formation restreinte (pour validation)

LE CONSEIL ACADEMIQUE

Vu Le code de l'éducation ;  
Vu Les statuts de Nantes Université ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 71

Nombre de votants : 66

Par :

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstentions : 22

APPROUVE le procès-verbal de la commission de la recherche en formation restreinte du 29 novembre 2021 tel qu'annexé.

La directrice générale des services est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.

À Nantes, le 21 janvier 2022  
La Présidente de Nantes Université

  
Carine BERNAULT

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier  
des universités, le : **26 JAN. 2022**  
Publié le : **26 JAN. 2022**

Procès-verbal  
de la Commission de la recherche  
du 29 novembre 2021  
en formation restreinte aux personnes habilitées à  
diriger des recherches

Sommaire

- 1 Approbation du procès-verbal de la commission recherche restreinte aux personnes HDR du 2021
- 2 Proposition d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) 2021
- 3 Demandes d'inscription à l'habilitation à diriger des recherches (HDR)
- 4 Demandes d'éméritat
- 5 Questions diverses

La Commission de la recherche (CR) de l'Université de Nantes s'est réunie le lundi 29 novembre 2021, à 14h, en formation restreinte aux personnes habilitées à diriger des recherches, sous la présidence de monsieur Olivier GRASSET, Vice-président recherche science ouverte et mesdames les vice-présidentes déléguées à la recherche, Brigitte DRENO et Corinne MIRAL.

N°	NOM	PRENOM	COLLEGE	APPARTENANCE	PRESENTS	PROCURATION A	EXCUSES	ABSENTS
1	ADJALI	Oumeya	A	santé	x			
2	BERNAULT	Carine	présidente				x	
3	BEUCLER	Eric	A	sciences et technologies	x			
4	BODIN	Romuald	A	LLSHS		9		
5	CASTELAIN	Cathy	A	sciences et technologies	x			
6	GARAT	Isabelle	B	LLSHS	x			
7	GOURRAUD	Pierre-Antoine	A	santé	x			
8	GRIMAND	Amaury	A	Droit, éco, gestion		11		
9	HAIDEN	Martin	A	LLSHS	x			
10	ISHOW	Elena	A	sciences et technologies	x			
11	JEANNESSON	Stanislas	A	LLSHS	x			
12	LABARRIERE	Nathalie	A	santé				x
13	LEBOIS	Audrey	B	Droit, éco, gestion	x			
14	RONJAT	Michel	A	santé	x			
15	SAULQUIN	Xavier	A	sciences et technologies	x			
16	VAN LANG	Agathe	A	Droit, éco, gestion		13		
17	WIELGOSZ-COLLIN	Gaétane	B	santé	x			

Assistaient également à la séance :

M.	YOUINOU Sébastien	Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
Mme	TANGUY Rozenn	Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
Mme	LANDRON Delphine	Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation ;
Mme	LIOGIER Clémentine	Direction des ressources humaines et du dialogue social ;
Mme	ARTUS Véronique	Direction de la recherche, des partenariats et de l'innovation.

Membres	Présents	Procurations	Excusés/Absents
17	12	3	2

Le Vice-président ouvre la séance de la Commission de la recherche restreinte aux personnes habilitées à diriger les recherches à 14h. Il annonce l'ordre du jour.

#### 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION RECHERCHE RESTREINTE AUX PERSONNES HDR DU 18 OCTOBRE 2021

Le Vice-président propose d'approuver le procès-verbal de la commission recherche restreinte aux personnes HDR du 18 octobre 2021.

Le Vice-président appelle les remarques puis met aux voix :

Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	14

*La Commission de la recherche approuve à l'unanimité le procès-verbal de la commission recherche restreinte aux personnes HDR du 18 octobre 2021.*

## 2- PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE LA PRIME D'ENCADREMENT DOCTORAL ET DE RECHERCHE (PEDR) 2021

Mme LIOGIER présente le point. Elle explique le cadre réglementaire et législatif ainsi que les critères d'attribution et le barème.

Le Vice-président indique que cette année, le nombre de dépôt de candidatures est similaire aux trois premières années du quinquennat. L'an dernier, le nombre de candidatures était plus important avec un fort taux de participation féminine. Cette année, les candidatures correspondent à un tiers de femmes et deux tiers d'hommes. Il précise que le budget est de 300 000€ par an.

Le Vice-président remarque que le nombre de femmes lauréates dans le groupe A du CNU correspond à un sixième des candidatures. Le CNU, toutes sections confondues, ne prend pas en compte la parité. Il propose, cette année, d'attribuer la PEDR à toutes les femmes du groupe B à l'exception de deux dossiers qui ont une note C. Il espère que les choses évolueront significativement à l'avenir, au niveau du CNU.

Mme DRENO regrette que les CNU ne tiennent pas compte de la parité et se félicite de la démarche de l'Université.

Mme ISHOW informe que l'an dernier, des collègues promus hors classe et promouvables PR n'ont pas obtenu la PEDR et en ont été affectés. Elle constate que les critères du CNU sont très mathématiques et reflètent la quantité plutôt que la qualité.

Le Vice-président indique que le nombre de lauréats n'a pas évolué. Il rappelle que l'étude des dossiers via le CNU avait été actée par le CA de l'Université. Ensuite, l'Université retravaille le classement, en particulier pour intégrer son engagement sur la parité.

M. SAULQUIN souhaite avoir des précisions sur l'interclassement.

Le Vice-président explique que les interclassements entre sections se font sur tous les dossiers confondus en fonction du taux de pression.

M. RONJAT estime qu'il est normal de rééquilibrer le nombre de femmes mais indique que ce système de prime pallie avant tout un déficit sur les salaires et les carrières.

Mme COLLIN souligne que ce système a été amélioré avec les mesures prises par l'Université.

Mme LIOGIER indique que l'an prochain, suite à la LPR, le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs va être entièrement refondu, et les campagnes de PEDR pourraient disparaître dès 2022.

Le Vice-président appelle les remarques puis met aux voix :

Contre : 0  
Abstentions : 3  
Pour : 12

*La Commission de la recherche (CR) restreinte aux personnes habilitées à diriger des recherches (HDR) donne un avis favorable à la proposition d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche 2021 (PEDR).*

## 3- DEMANDES D'INSCRIPTION A L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES (HDR)

Mme LANDRON présente les quatre demandes d'inscription à l'habilitation à diriger des recherches (HDR), pour lesquelles les avis sont favorables.

Mme ISHOW s'interroge sur les critères d'évaluation des demandes d'inscription à l'HDR.

Mme MIRAL explique que les critères de taux d'encadrement, de nombre de publications en premier ou dernier auteur et de financement sont étudiés.

Le Vice-président propose de donner un avis favorable à l'ensemble des demandes.

Mme CASTELAIN indique que les indicateurs chiffrés ne sont pas nécessaires compte-tenu de l'avis donné par le pré-rapporteur.

Le Vice-président appelle les remarques puis met aux voix :

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 15

*La Commission de la recherche restreinte aux personnes habilitées à diriger des recherches donne un avis favorable à l'unanimité aux quatre demandes d'inscription à l'habilitation à diriger des recherches.*

#### 4- DEMANDES D'EMERITAT

Mme LIOGIER rappelle la procédure et présente les deux demandes d'éméritat, pour lesquelles les avis sont favorables.

Le Vice-président appelle les remarques puis met aux voix.

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 15

*La Commission de la recherche donne un avis favorable à l'unanimité aux deux demandes d'éméritat.*

#### 5- QUESTIONS DIVERSES

Ce point est sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-président lève la séance de la Commission de la recherche restreinte aux personnes habilitées à diriger les recherches à 14h45.

Nantes, le 29 novembre 2021  
Le Vice-président recherche et sciences ouverte

Olivier GRASSET